



L'OIV CELEBRE SON CENTENAIRE

1924-2024

DOSSIER DE PRESSE

HISTOIRE DE L'OIV ET PRESENTATION DES ACTIVITES DU CENTENAIRE



SOMMAIRE

UN SIECLE DE SCIENCES ET DE DIPLOMATIE DE LA VIGNE ET DU VIN

L'acte de naissance

Les années 20 : de la crise naît l'innovation

Les années 50 : de la spécialisation naît la reconnaissance

Les années 70 : de la science naît la codification

Les années 80 : de la diversité naît l'expansion

Les années 90 et 2000 : du développement naît la modernisation

L'OIV en 2024 : de la mondialisation naît la représentativité

2024 : ANNEE INTERNATIONALE DE LA VIGNE ET DU VIN

Patronage

Réseau international des villes de la vigne et du vin

LES EVENEMENTS DU CENTENAIRE

Sciences et Innovation

12 mois, 12 résolutions

La blockchain appliquée au secteur de la vigne et du vin

Gestion durable de l'eau et des sols pour une viticulture résiliente

Culture et Patrimoine

Concours photo du centenaire – Pau Roca

Cérémonie des Prix de l'OIV 2024

Hôtel Bouchu dit d'Esterno

Timbre de l'OIV

Vin du centenaire de l'OIV

L'OIV DANS SON TEMPS

La conjoncture de la vitiviniculture mondiale : principaux faits marquants

Réunions ministérielles

45e Congrès mondial de la vigne et du vin à Dijon

Le plan stratégique 2025-2029

L'ANNIVERSAIRE : 29 NOVEMBRE 2024

L'OIV EN BREF

ANNEXE



Depuis 1924, pays producteurs traditionnels ou émergents, ainsi que pays consommateurs, se sont unis et ont décidé de travailler ensemble pour forger la référence mondiale de la vigne et du vin. L'OIV œuvre depuis 100 ans à apporter à ses membres les informations et les recommandations pour l'élaboration d'un cadre réglementaire harmonisé et loyal de production et de commercialisation du vin et des produits de la vigne.

Rappeler les grandes étapes de son édification et ses accomplissements marquants permet d'éclairer la vision fondamentale qui guide l'Organisation séculaire, de mieux comprendre son rôle et ses missions d'aujourd'hui et de dessiner la voie d'un nouveau centenaire.

L'année du centenaire est ponctuée de multiples événements internationaux consacrant le rôle de coopération de l'OIV. Elle s'achèvera sur la célébration du jour d'anniversaire de l'Organisation, le 29 novembre 2024.



UN SIECLE DE SCIENCES ET DE DIPLOMATIE DE LA VIGNE ET DU VIN

L'acte de création

Le 29 novembre 1924 à Paris, huit pays (l'Espagne, l'Italie, la France, la Hongrie, la Grèce, le Luxembourg, le Portugal et la Tunisie) signent un traité portant création de l'Office international du vin. Cet accord est le résultat d'intenses discussions, et notamment de deux réunions ministérielles en 1923 et 1924, pour établir le cadre d'une coopération internationale en réponse au développement anarchique de la production et de la commercialisation du vin.

Après ratification par les pays fondateurs, l'assemblée constituante se tient le 5 décembre 1927 au salon de l'Horloge du Ministère français des Affaires Etrangères. Elle fixe les premiers objectifs de l'Office du vin, notamment celui de fournir une vue d'ensemble de la viticulture mondiale à travers une enquête approfondie sur l'importance et la nature des viticultures nationales. C'est la première fois que les états peuvent disposer de données économiques, statistiques, règlementaires et techniques sur les pays producteurs et importateurs. La filière vitivinicole est reconnue comme un secteur d'activité spécifique et important des nations.

Les années 20 : de la crise naît l'innovation

En ce début du 20^{ème} siècle, la culture de la vigne connaît un essor sans précédent et se répand dans d'importantes régions en Afrique du nord, en Amérique latine, aux Etats-Unis, en Australie ou encore en Afrique du Sud. Dans les vignobles européens, l'effondrement de la production lié à la crise phylloxérique de la fin du 19^{ème} siècle, a favorisé la fraude et la mise en marché de produits mélangés ou frelatés. Les vins de raisins secs ont suppléé à l'insuffisance de la production ! En parallèle, les politiques prohibitionnistes se répandent. Des Etats-Unis, l'exemple se propage à la Finlande, la Suisse, l'Autriche et le Danemark. Quant à la production, elle progresse de façon soutenue par l'extension du vignoble, la hausse des rendements et l'utilisation incontrôlée des hybrides. Toutes les composantes d'une crise grave sont là. Face à ce constat, quelques grands pays producteurs décident de fonder la première organisation intergouvernementale scientifique dédié à un produit agricole, et boisson millénaire, dont l'enjeu pressant est bien celui de l'acceptation d'une définition commune.

Dès sa création, la jeune organisation intergouvernementale s'attèle à susciter et à diffuser les travaux scientifiques sur la vigne et le vin et œuvre à la coordination internationale des échanges commerciaux. Une première définition du vin est adoptée dès la deuxième assemblée de l'OIV en 1928 : « **Afin que nul autre produit**

que celui qui provient de la fermentation alcoolique du jus de raisin frais, ne puisse recevoir l'appellation vin ». L'OIV introduit alors une nouvelle notion, celle de « préparation » du vin selon les usages des divers pays de production. Elle souhaite que l'énumération de ces usages, locaux et constants admis comme loyaux et conformes aux exigences de l'hygiène se fasse aussitôt que possible, ouvrant ainsi la voie à un code des pratiques œnologiques. La première convention pour l'unification des méthodes internationales d'analyse de vins est signée à Rome le 4 juin 1935.

M. Henri Chéron, ministre français de l'Agriculture, le 4 juin 1923 :

« Il s'agit d'unifier les réglementations adoptées dans les pays viticoles pour la définition du vin et des garanties de pureté et d'authenticité qu'il doit présenter. Nous avons tous un égal intérêt à réprimer la fraude et à protéger les appellations d'origine. Si nous voulons faire ressortir les qualités hygiéniques du vin, nous devons en même temps veiller à ce qu'on ne vende, sous ce titre, que des produits



Une activité intense marque les dix premières années de l'OIV et les premiers congrès scientifiques, rassemblant les spécialistes du monde entier, contribuent à l'entente et à la coordination entre les pays.

A la veille de la seconde guerre mondiale, l'OIV compte 17 états membres.

Les années 50 : de la spécialisation naît la reconnaissance

Pendant les sombres années de la guerre, l'OIV parvient à survivre et poursuit son travail de diffusion de la science du vin et de documentation sous la foi inébranlable de son secrétaire général Basile Samarakis (Grèce) et de son président Edouard Barthe. La paix revenue, une étape majeure de reconnaissance de l'OIV est franchie. La toute nouvelle Organisation pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO) créée par les Nations-Unies reconnaît que la « FAO ne saurait se substituer dans l'accomplissement des tâches qui incombent à l'OIV reconnu comme Organisation intergouvernementale spécialisée dans le domaine vitivinicole ». L'OIV reprend alors son développement et donne une place de plus en plus grande aux travaux techniques, avec une orientation affirmée avec détermination pendant 17 années par son président le Baron Pierre Le Roy de Boiseaumarie : celle de la qualité. Les vœux et résolutions formulés insistent sur la limitation des plantations, la protection des appellations d'origine, la nécessité d'une réglementation rigoureuse de la production et du commerce du vin et également sur la production de raisins de table.

En cette période de foisonnement des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, l'OIV doit engager une modernisation de sa structure. **Elle devient en 1957 : Office International de la vigne et du vin.** L'année suivante sont créés les Commissions ayant le pouvoir de créer à leur tour des Groupes d'experts.

Les années 70 : de la science naît la codification

La modernisation de la structure est parachevée en 1974 avec un nouveau règlement intérieur qui instaure le Comité Scientifique et technique définissant l'orientation des travaux des groupes d'experts. Cette nouvelle organisation accélère les travaux et permet des aboutissements importants comme le règlement des concours de vin, le programme d'études pour la formation des œnologues ou encore la publication du premier volume du Code des Pratiques œnologiques. Durant cette période, l'OIV accroît chaque jour un poids scientifique et moral dans le monde viticole.

En 1978, l'OIV compte 30 membres.

Les années 80 : de la diversité naît l'expansion

Sous l'impulsion du directeur général Robert Tinlot, la progression internationale s'accroît pour atteindre 45 membres qui représentent plus de 95% de la production et de la consommation mondiale du vin. L'OIV soutient alors le développement de réseaux spécialisés internationaux en marketing (création du Master of science in wine management), en droit (création de l'AIDV¹) ou universitaires (création de l'AUIV²). Cette extension internationale se traduira également par la diversité des nationalités des présidents (Grèce, Suisse, Italie, URSS, Espagne, Chili, Portugal).

¹ Association Internationale des juristes du Droit de la vigne et du vin

² Association Universitaire internationale de la vigne et du vin



Les années 90 et 2000 : du développement naît la modernisation

Avec l'arrivée d'un nouveau directeur général en 1997, Georges Dutruc-Rosset, commence une période de révision de l'OIV dont l'objectif est la « modernisation des missions et des moyens humains et matériels de l'office » dans un contexte de développement soutenu du commerce international du vin. **Le 3 avril 2001, un accord international portant création de l'«Organisation internationale de la vigne et du vin» est conclu.**

L'Accord du 3 avril 2001 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2004, date coïncidant avec l'arrivée du directeur général italien Federico Castellucci. Cet accord est le cadre actuel de l'exercice des missions de l'OIV. Il définit de façon précise les objectifs et attributions de l'OIV.

Le consensus devient le mode de décision pour l'adoption de toutes les résolutions scientifiques, économiques ou juridiques ainsi que pour la création ou la suppression de commissions. La structure des votes a été modifiée : aux deux voix de base s'ajoute un nombre de voix additionnelles selon des critères objectifs de taille du secteur vitivinicole du pays. 5 langues officielles (français, anglais, espagnol, italien, allemand) sont adoptées.

Cet accord crée une nouvelle dynamique du secteur vitivinicole mondial par la mise en place d'une Organisation intergouvernementale spécifique, moderne, dont les modalités de fonctionnement en font un forum international d'échanges de vues et de rapprochement des positions aboutissant à des résolutions ou des recommandations scientifiques et techniques dans le domaine de la vigne, du vin, des boissons à base de vin, des raisins de table, des raisins secs et autres produits issus de la vigne.

Le premier Plan Stratégique de l'Organisation est formulé en 2005. Il fixe désormais les grandes orientations et priorités de l'OIV en réponse aux enjeux d'un marché mondial de la vigne et du vin.

L'OIV en 2024 : de la mondialisation naît la représentativité

L'OIV, avec ses 50 Etats membres, constitue l'organisation de référence du secteur vitivinicole qui s'attache à traiter de toutes les questions qui conditionnent l'avenir de ce secteur. L'organisation se dote pour la première fois de son histoire d'un directeur général provenant d'hémisphère sud : le néo-zélandais John Barker.

Où en sont les normes de l'OIV ?

1432 résolutions ont été adoptées depuis la création de l'OIV. L'œuvre de définition du vin (et des autres produits vitivinicoles) est achevée et en constante évolution (avec notamment l'arrivée des produits issus de la désalcoolisation). La codification des pratiques œnologiques est réalisée avec 144 pratiques répertoriées.

Conformément aux principes généraux adoptés en 2022 ([OIV-OENO 602-2022](#)), les pratiques œnologiques doivent « préserver les caractéristiques naturelles et essentielles de la composition du vin, et ne doivent pas engendrer ou faciliter la confusion chez le consommateur, ni masquer les effets de l'emploi de matières premières défectueuses ou de pratiques non hygiéniques ».

Les textes de l'OIV sont reconnus comme références technico-juridiques dans un nombre croissant de pays et de zones économiques, comme par exemple les Etats du Mercosur (5 Membres) ou encore l'Union Européenne (27 Membres) qui prend en compte dans sa réglementation les pratiques œnologiques et les méthodes d'analyses adoptées par l'OIV. La Commission du Codex Alimentarius pour les additifs alimentaires a introduit en décembre 2023, une note générale dans la norme des additifs alimentaires au regard de la prescription de bonnes pratiques de fabrication pour les additifs autorisés dans le vin, qui laisse la possibilité aux pays membres du Codex de se conformer aux prescriptions d'utilisation définies par l'OIV. Cette



disposition, résultat de 10 années de discussions dans l'enceinte du Codex Alimentarius, est une reconnaissance importante de la spécificité et de la pertinence des pratiques œnologiques adoptées par l'OIV pour la facilitation du commerce mondial.

En 2024, c'est un nouveau monde qui se profile, influencé par l'évolution des comportements de consommation et un impact de plus en plus marqué du changement climatique sur les vignobles. De nouveaux défis pour un nouveau plan stratégique qui fixera les orientations scientifiques et techniques pour les 5 années à venir et ouvrira un nouveau siècle à l'OIV.

2024 : ANNEE INTERNATIONALE DE LA VIGNE ET DU VIN

Patronage de l'OIV

Le patronage de l'OIV "Année internationale de la vigne et du vin" à des concours et symposiums vinicoles peut être accordé à des réunions, séminaires, conférences et autres réunions à caractère scientifique et technique organisés par des membres de l'Organisation ou des organisations apparentées. *En savoir plus [ici](#).*

Réseau international des villes de la vigne et du vin

L'OIV a déclaré 2024 « Année internationale de la vigne et du vin ». Dans le cadre de cette déclaration diverses initiatives et activités sont menées pour célébrer le parcours historique de l'organisation. C'est pourquoi l'OIV a lancé le Réseau international des villes de la vigne et du vin afin de reconnaître la contribution inestimable que les villes liées à la vigne apportent à l'organisation au cours de ces 100 ans d'existence. *En savoir plus [ici](#).*

LES EVENEMENTS DU CENTENAIRE

Sciences et Innovation

12 mois, 12 résolutions

Pour célébrer un siècle de contributions au secteur de la vigne et du vin l'OIV met en lumière les résolutions de l'organisation qui ont marqué la scène vitivinicole. C'est à travers ses résolutions que l'OIV joue un rôle fondamental dans le secteur en ouvrant la voie à l'innovation. Chaque mois de 2024, une résolution phare issue d'une des 4 Commissions et des 2 sous-commissions de l'OIV est mise en avant sur notre site et nos réseaux sociaux. *Consultez [ici](#) les résolutions présentées*

La blockchain appliquée au secteur de la vigne et du vin

La première édition du cours de l'OIV « La blockchain appliquée au secteur vitivinicole » s'est déroulée du **4 au 7 juin**. Au total, 25 participants de 16 pays différents ont suivi le programme intensif de formation en ligne. Pendant quatre jours, des étudiants, des professionnels et des experts internationaux du monde entier ont exploré le potentiel de transformation de la technologie blockchain dans le secteur du vin. Inscrit dans les objectifs des prochains 100 ans de l'Organisation, ce cours constitue une avancée significative dans la mission de l'OIV de faciliter la transformation numérique du secteur de la vigne et du vin.



Gestion durable de l'eau et des sols pour une viticulture résiliente

L'OIV s'est associée au Centre des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), par l'intermédiaire de l'Institut de Saragosse, pour proposer un cours immersif sur la gestion de l'eau et des sols en viticulture. Le cours s'est tenu du **1er au 6 juillet 2024** au siège du CIHEAM à Saragosse et en ligne. Des participants de 22 pays ont assisté à cette formation dont le programme a proposé des conférences avec des exemples pratiques, des études de cas et une table ronde. Les participants ont eu l'occasion de présenter des retours d'expérience sur la gestion de l'eau et du sol dans les vignobles de leurs pays respectifs, contribuant ainsi à une expérience d'apprentissage collective.

Culture et Patrimoine

Concours photo du centenaire – Pau Roca

En reconnaissance de la contribution de Pau Roca (directeur général de 2019 à 2023, disparu en décembre 2023) à l'Organisation et au secteur de la vigne et du vin, l'OIV a lancé un concours photo sur le thème « Le secteur de la vigne et du vin face au changement climatique ». Le concours est ouvert à tous photographes, professionnels et amateurs. Chaque participant doit déposer sa candidature en remplissant le formulaire de candidature en ligne sur www.oiv.int. Les participants sont invités à soumettre jusqu'à trois photographies (maximum), non publiées et qui reflètent le thème du concours. La date limite pour participer est le **15 août 2024**.

Cérémonie des Prix de l'OIV 2024

Membre fondateur de l'OIV, le Portugal accueille la cérémonie de remise de diplômes aux lauréats 2024 des Prix de l'OIV le **20 septembre** à Lisbonne. Cette distinction reconnaît les ouvrages de référence dans chacune des catégories ouvertes à la compétition.

La cérémonie se déroule au Centre Culturel de Belém (CCB) à Lisbonne : un événement coorganisé entre l'OIV et l'*Instituto da Vinha e do Vinho de Portugal* (IVV), avec *Wines of Portugal*.

L'inauguration de l'Hôtel Bouchu dit d'Esterno

L'Hôtel Bouchu dit d'Esterno accueillera le Secrétariat de l'OIV à partir de l'automne 2024, moment de finalisation des travaux de rénovation et restauration menés par la ville de Dijon qui a été choisie pour héberger le nouveau siège de l'OIV par décision unanime de tous les états membres en 2021.

L'Hôtel, construit entre 1640 et 1643 pour le compte de Jean Bouchu, premier président au Parlement de Bourgogne, s'inscrit dans la lignée des grands hôtels aristocratiques du règne de Louis XIII avec sa cour d'honneur, son grand escalier, l'enfilade de ses pièces aux plafonds à la française et son architecture de pierre de taille.



Il sera inauguré à l'occasion de la réunion ministérielle organisée par l'Etat français, le **12 octobre 2024**, lors d'une cérémonie exceptionnelle orchestrée par la ville de Dijon et qui réunira les hauts représentants des 50 états membres de l'OIV.

Le public pourra visiter l'Hôtel Bouchu d'Esterno lors de deux journées portes ouvertes, les **19 et 20 octobre**, occasion unique pour tous de découvrir ce bâtiment historique de la ville de Dijon qui prend un nouvel élan en devenant l'épicentre de la communauté mondiale de la vigne et du vin.

Timbre de l'OIV

A l'occasion du 100ème anniversaire de l'Organisation, la France, pays hôte du 45ème Congrès Mondial de la Vigne et du Vin, émettra un timbre commémoratif. Ce timbre d'une valeur faciale de 1,96€ sera mis en vente dans les bureaux de poste français à partir du **11 octobre**.

Le dévoilement du timbre aura lieu le 3 septembre à la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin de Dijon en présence du président de l'OIV et du maire de Dijon.

Vin du centenaire de l'OIV

Issue du millésime 2022 et du terroir d'Arbois (France), qui a célébré le 200e anniversaire de la naissance de Louis Pasteur, cette cuvée commémorative du centenaire de l'OIV a été conçue et sélectionnée par Luigi Moio, président de l'Organisation internationale de la vigne et du vin et sera servie à l'occasion du dîner de gala du 45ème Congrès Mondial de la Vigne et du Vin.



L'OIV DANS SON TEMPS

La conjoncture de la vitiviniculture mondiale : principaux faits marquants en 2023

Le travail de collecte des données statistiques auprès des états membres est une fonction de l'OIV, historique et essentielle d'informations du secteur. Chaque année se tiennent deux conférences de presse lors de laquelle le directeur général présente les données traitées par le département statistique de l'OIV. Lors de la conférence du 25 avril 2024, le directeur général John Barker a présenté les données de la vitiviniculture mondiale de l'année 2023 qui montrent des défis marquants :

- La superficie du vignoble mondial en baisse: avec une réduction de 0,5% par rapport à 2022 pour s'établir à **7,2 millions d'hectares**, cette tendance observée pour la 3^{ème} année consécutive s'explique par l'arrachage de vignes dans les principaux pays producteurs des deux hémisphères.
- Un volume de production de vin, historiquement bas en 2023 : suite à des conditions météorologiques extrêmes et à l'expansion des maladies fongiques, le volume de **237 millions d'hectolitres** correspond à une baisse de 10% par rapport à 2022 et au plus faible niveau de production enregistré depuis 1961.
- Un niveau de consommation en baisse : elle s'établit à **221 millions d'hectolitres**, soit une baisse de 2,6 % par rapport à 2022. Cette tendance à la baisse de la consommation est entamée depuis 2018 et s'explique par de nombreux facteurs. Malgré les difficultés, certains marchés importants ont su montrer une bonne résilience et la demande pour les vins blancs, les vins rosés et effervescents demeurent en hausse.
- Le commerce international augmente en valeur : le prix moyen du vin à l'exportation a atteint en 2023 de chiffre record de 3,62 euros/litre. Près d'une bouteille sur 2 consommées sont importées.

Réunions ministérielles

Brescia, Italie

Le **12 avril 2024**, l'Italie, membre fondateur de l'OIV, a organisé une réunion ministérielle préliminaire à Brescia dans l'esprit qui a animé les États membres fondateurs en 1924. Accueillie par le ministre italien de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et des forêts, Francesco Lollobrigida, la réunion ministérielle sur le vin a rassemblé des ministres, des ambassadeurs et des représentants de 29 pays, ainsi que les hauts responsables de l'OIV. Cette réunion de travail des grands décideurs du secteur de la vigne et du vin a apporté des premiers axes de réflexion stratégiques pour le secteur.

Dijon, France

Le **13 octobre 2024**, la conférence ministérielle d'automne se tiendra sous l'égide du gouvernement de la république française à la Salle des Etats à Dijon. Elle réunira les ministres de l'Agriculture dans le but d'élaborer une vision partagée sur les grands enjeux de la vitiviniculture mondiale et les



orientations de travail de coopération pour y répondre. A l'issue de cette réunion de haut-niveau, une déclaration commune relative au rôle de l'OIV devrait être annoncée.

45ème Congrès Mondial de la Vigne et du Vin

Du **14 au 18 octobre 2024**, la France sera le pays hôte du 45e Congrès Mondial de la Vigne et du Vin ainsi que de la 22e Assemblée Générale de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV).

Sous le thème « **Congrès du centenaire : la vigne et le vin, un patrimoine innovant face aux défis du siècle** », le congrès réunira des experts du monde entier pour discuter des questions urgentes et des solutions innovantes dans le secteur. Le congrès de cette année promet d'être le plus important depuis 2008, avec un nombre impressionnant de 646 communications soumises par 45 pays différents.

Lors de la 22^e Assemblée de l'OIV sera élu le (la) prochain(e) président(e) de l'organisation, qui succèdera à Luigi Moio, qui occupe la présidence depuis 2021.

Le plan stratégique 2025-2029

Le plan stratégique, est défini pour une période 5 ans et adopté en Assemblée générale par consensus. Il donne les axes prioritaires de travail des différentes structures scientifiques et techniques de l'OIV.

L'année du centenaire est aussi celle de l'adoption d'un nouveau plan stratégique, prévue lors de l'Assemblée générale qui se tiendra en France à Dijon, le 18 octobre 2024.

L'ANNIVERSAIRE : 29 NOVEMBRE 2024

Le 29 novembre 1924 marque les 100 ans de la signature du traité qui a porté création de l'Office International du vin. La célébration de ce jour historique pour le monde de la vigne et du vin se tiendra le **29 novembre** à Paris, berceau de l'organisation, dans un lieu qui portera le symbole particulier de l'ouverture sur le monde.



L'OIV EN BREF

L'OIV est une organisation composée de pays qui fournit à ses membres des informations clés pour élaborer des réglementations, faciliter le commerce international, promouvoir une production durable et protéger les consommateurs. Ses principaux objectifs sont d'informer les États membres des mesures concernant tous les acteurs du secteur de la vigne et du vin, de coopérer avec les organisations internationales impliquées dans la normalisation, et de contribuer à l'harmonisation internationale des pratiques et des normes.

En tant qu'organisation intergouvernementale dotée d'un rôle scientifique et technique, le travail de l'OIV est guidé par des approches basées sur la science, la représentativité et le consensus.

Ces objectifs sont réalisés par quatre commissions et deux sous-commissions : Viticulture et Raisins de Table, Œnologie et Méthodes d'Analyse, Économie & Droit, ainsi que Santé & Sécurité.

En un siècle, des milliers de scientifiques renommés en viticulture, en œnologie, en économie, en droit, en médecine, en statistiques ou en sciences humaines ont contribué, avec près de 1500 recommandations, à élaborer un véritable corpus normatif mondial de la vigne et du vin dont la mise à jour est permanente.

Dans un contexte d'évolution climatique et des attentes sociétales, le monde vitivinicole est face à de nouveaux paradigmes. Les travaux scientifiques de l'OIV guident les états et les acteurs du secteur dans leur stratégie de production et de commercialisation pour relever les grands défis de ce nouveau siècle.

L'OIV, LA REFERENCE MONDIALE DE LA VIGNE ET DU VIN

- 50** pays membres
- 75%** de la surface viticole mondiale
- 87%** de la Production Mondiale du Vin
- 71%** de la Consommation Mondiale du Vin
- 18** observateurs
- +500** experts
- 4 commissions**
 - Viticulture
 - Œnologie
 - Économie et droit
 - Santé et Sécurité
- 2 sous-commissions
 - Méthodes d'analyse
 - Raisins de table, raisins secs et produits non fermentés de la vigne

MISSIONS ET OBJECTIFS

- Indiquer les mesures pour les producteurs, consommateurs et acteurs du secteur.
- Assister les organisations internationales et non-gouvernementales.
- Contribuer à l'harmonisation internationale des pratiques et normes.

ATTRIBUTIONS

- Promotion des recherches scientifiques et techniques.
- Élaboration et suivi des recommandations.
- Harmonisation et adaptation des réglementations.
- Participation à la protection de la santé des consommateurs.
- Statistiques sur la production, la consommation et le commerce international du vin.

press@oiv.int

www.oiv.int

